SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique relative au nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Conformément au décret du 24 mars 2006, Saint-Etienne Métropole élabore son nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour la période 2025-2030, en concertation avec les acteurs du territoire.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est le plan d'actions des différents acteurs publics sur le territoire de la métropole permettant d'évaluer et de prévenir les nuisances sonores résultant des moyens de transports, notamment du trafic routier, ferroviaire ou aérien ou provenant d'activités industrielles.

Une consultation publique «Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement» est organisée pour recueillir les avis sur le projet du jeudi 15 mai au mardi 15 juillet 2025.

Pendant cette période, l'ensemble des documents du PPBE sera disponible sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante www.saint-etienne-metropole.fr dans la rubrique « La Métropole / Concertations et enquêtes publiques ».

Les documents mis à disposition du public sont rassemblés dans le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sous les rubriques :

1. calendrier,
2. qu'est-ce qu'un PPBE,
3. contexte et cadre règlementaire
4. cartographies stratégiques de bruit et exposition de la population,
5. objectifs
6. plan d'actions,
7. consultation publique
8. sites et guides disponibles